

## Risques naturels et technologiques

### COLMESNIL-MANNEVILLE

#### INFORMATION DES POPULATIONS

**IMPORTANT**  
Conserver  
soigneusement  
ce document

#### LE MOT DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 3 risques majeurs : 2 risques naturels et 1 risque technologique.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à COLMESNIL-MANNEVILLE : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire,

Marie-Laure DUFOUR

La commune de COLMESNIL-MANNEVILLE est exposée à :

■ 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain  
(cavités souterraines)

■ 1 risque technologique



Transport de matières  
dangereuses

#### L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'article L.125-2 du code de l'environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent." Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.



Mairie de  
Colmesnil-Manneville

Conformément au décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié, ce document a été établi en août 2005 par la mairie de COLMESNIL-MANNEVILLE au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC 76) en collaboration avec les services de la direction départementale de l'équipement (DDE 76), la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE 76), le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 76).



PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



## Le risque inondation

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous.  
fermez portes,  
fenêtres et aérations



Coupez le gaz  
et l'électricité



Montez à pied  
dans les étages



Ecoutez la  
radio



N'allez pas  
chercher vos  
enfants à l'école



Libérez les  
lignes pour  
les secours

### Situation

- Les risques d'inondation à COLMESNIL-MANNEVILLE sont dus à des phénomènes de ruissellement provenant des plaines agricoles, suite à de fortes précipitations, ainsi qu'à des remontées de nappe phréatique.
- Des dommages ont été constatés par arrêté de catastrophe naturelle pour les inondations de décembre 1999 (arrêté du 29/12/1999) et mai 2000 (arrêté du 14/06/2000).
- En 1999, les caves et rez-de-chaussée de deux habitations ont été inondés.
- Lors des orages de mai 2000, dix habitations ont été inondées, dont quatre avec 30 centimètres d'eau au rez-de-chaussée et six avec caves inondées. La pépinière Bellet et le carrefour des routes départementales n°55 et n°70 ont également subi des inondations.

### Prévention

- Un plan de prévention du risque inondation (PPRI) des vallées de la Saône et de la Vienne a été prescrit le 23 mai 2001. La commune de COLMESNIL-MANNEVILLE est comprise dans l'aire d'étude de ce PPR.
- Des mesures de prévention pour la maîtrise des phénomènes de ruissellement des eaux pluviales sont préconisées dans le cadre des études réalisées par le syndicat des bassins versants de la Saône, de la Vienne et de la Scie (mise en place progressive d'ouvrages de protection).



## Le risque cavités souterraines

Les principales consignes de sécurité



Evacuez l'habitation si elle est menacée



Éloignez-vous de la zone instable

### Situation

- 8 indices de cavités souterraines (affaissements de terrain sur la période 1998/2001) ont été répertoriés par la commune et repérés sur une carte.
- Par ailleurs, une marnière dans la plaine du Petit Bois et une bétoire dans le bourg ont été signalées lors de l'étude de vulnérabilité du captage de la Fontaine du Gouffre effectuée par la Ville de Dieppe.
- Dans le fichier de déclarations d'ouvertures de cavités souterraines et à ciel ouvert entre 1888 et 1911 tenu aux archives départementales, 25 ouvertures de carrière sont répertoriées.
- Une mission aérienne effectuée en 1995 par le BRGM a permis d'observer 11 effondrements en zone rurale du territoire communal, mais ils ne sont pas localisés.

### Prévention

- La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière, dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'Etat les éléments dont il dispose à ce sujet (article L 563-6 du code de l'environnement).



## Le risque transport de matières dangereuses

Document 22

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous



Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas



Libérez les lignes pour les secours

### Situation

- Bien que la commune de COLMENIL-MANNEVILLE soit située sur un axe routier secondaire, il convient de ne pas négliger ce risque qui concerne l'ensemble du département de la Seine-Maritime de par le trafic important de poids lourds transportant des matières dangereuses.

### Prévention

- Une réglementation rigoureuse portant sur :
  - la formation des personnels de conduite,
  - la construction de citerne selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
  - l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).
- Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

### LE TRANSPORT ROUTIER DE MATIERES DANGEREUSES

**SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT**

Code danger & N° produit

- ne pas vous exposer au produit (nuage de gaz, liquide, fumée ...)
- éloigner les personnes à proximité, éloignez-vous et mettez-vous à l'abri
- donner l'alerte aux services d'urgence 18 ou 112 en indiquant la commune et l'adresse exacte
- si possible et sans prendre de risque, décrire la plaque orange (chiffres) et les symboles.

Codes danger & N° produit

### PRINCIPAUX SYMBOLES DE DANGER

MATIÈRE EXPLOSIVE

MATIÈRE RADIACTIVE

EMANATION DE GAZ INFAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU

MATIÈRE OU GAZ CORROSIF

MATIÈRE OU GAZ TOXIQUE

GAZ OU LIQUIDE INFLAMMABLE

SOLU. PRESSION

MATIÈRE VOLATILE INFLAMMABLE

MATIÈRE CORROSIVE

## Information

- La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

■ 02.35.04.96.61 Mairie de COLMENIL-MANNEVILLE (Tel/Fax)  
colmesnil-manneville.mairie@wanadoo.fr

■ 02.32.76.50.00 Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) ☎ [www.seine-maritime.pref.gouv.fr](http://www.seine-maritime.pref.gouv.fr)

### Risques naturels

■ 02.35.58.53.27 Direction Départementale de l'Equipement (DDE)

■ 08.92.68.02.76 Répondeur Météo-France ☎ [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

✉ [www.prim.net](http://www.prim.net) Site Internet du ministère de l'environnement et du développement durable  
✉ [www.ac-rouen.fr/rectorat/profession\\_rme/home.htm](http://www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/home.htm) Site Internet de l'académie de Rouen

## Radios diffusant les messages d'alerte et d'information

*FRANCE BLEU Haute-Normandie : 102.2 FM*

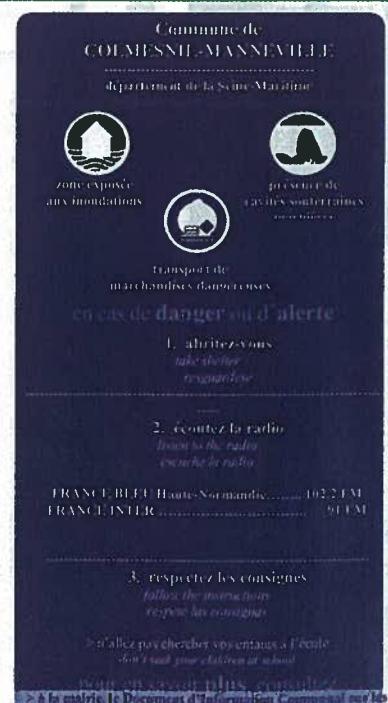
*FRANCE INTER : 91 FM*

## Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

- établissements recevant du public (R.123.2 du code de la construction et de l'habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m<sup>2</sup> pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.



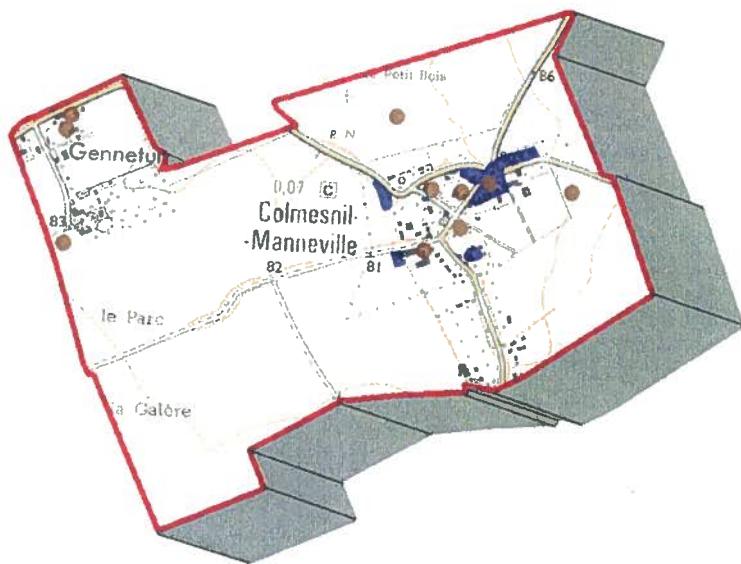
Modèle de l'affiche qui sera apposée par le maire dans les établissements recevant du public (ERP)

## COLMESNIL-MANNEVILLE

RISQUES :  
MOUVEMENT DE TERRAIN  
INONDATION



Cartographie du Document d'Information communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



ECHELLE 1/25 000 ème  
0 500 m 1000 m

- Carte à 1:25000 n° 1909 OT  
- ©IGN - Paris - 2005  
- Autorisation n° 43-05001

### LEGENDE

#### Risques naturels

Inondation

Indice de cavité souterraine  
(inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié)

La Zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en aout 2005, en fonction des connaissances et des documents de référence.